



L'eau est gratuite, pourtant elle est payante ! Je m'explique. L'eau est un bien commun, qui n'appartient à personne et à tout le monde en même temps. Elle est libre d'accès dans la nature où chacun peut s'en procurer. Par contre, pour qu'elle soit rendue potable et sûre puis acheminée jusqu'à nos robinets, cela nécessite un traitement, des infrastructures. Bref, cela représente un coût.

Lorsque la gestion de l'eau potable est confiée à une entreprise privée, cette dernière se rémunère pourtant dès qu'elle la capte. C'est ainsi qu'une ressource naturelle gratuite qui « tombe du ciel » se retrouve immédiatement transformée en source de profits. C'est particulièrement visible lorsque un opérateur public veut acheter de l'eau en gros à une entreprise privée : le prix varie selon la négociation ! Ceci est rendu possible car c'est un des rares domaines qui échappe au code des marchés publics. C'est une négociation de gré à gré entre les élus et les majors de l'eau. Bien sûr, le prix peut être différent selon si l'eau est pompée d'un fleuve, d'un lac, d'une nappe phréatique, d'une nappe d'accompagnement du fleuve ou d'une source. Le différentiel parfois très important des prix est d'ailleurs un excellent argument en faveur d'un service public national de l'eau, seul moyen pour mettre en œuvre un tarif unique au plan national.

Tout cela, on le sait. Mais, je le redis, la ressource première est gratuite. D'ailleurs, dans les pays où elle est massivement gérée par le service public, l'approche est toute autre. En

Angleterre, un tarif spécial pour l'eau des familles nombreuses et pauvres a été mis en place. En Belgique, chaque personne a droit à 15m³ d'eau gratuite par an. En Irlande, l'eau est gratuite de la même manière qu'en France l'école publique est gratuite. Dans beaucoup de pays du sud de l'Europe ou du nord de l'Afrique, les premières tranches de consommation d'eau sont vendues à un prix dérisoire par rapport au prix payé par les gros consommateurs. Cela signifie que les premiers litres d'eau pour la boisson et l'hygiène sont vendus moins chers que les litres d'eau utilisés pour arroser les jardins, nettoyer les voitures ou remplir les piscines.

L'eau n'est pas une marchandise ; elle ne peut être commercialisée comme un autre produit. Si une famille ne peut pas payer, on lui coupe l'eau ? On laisse les gens mourir en 3 jours parce qu'ils ne pourraient pas payer une ressource gratuite ? Vous le voyez, il faut définitivement sortir de cette logique. Le passage en régie publique serait une première étape. C'est pour cela que j'ai décidé de signer la charte des porteurs d'eau à l'initiative de la Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés.